

I LOCC'INFURMAZIONE



TEMOIGNAGE AFFOURAGEMENT EN VERT



CLS/CLO

LES VÉTÉRINAIRES, VOUS AIDENT À OBTENIR FACILEMENT LE FCO POUR VACCINER VOTRE TROUPEAU CONTRE LA TCO.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1. Si des animaux meurent.
• Une seule traite fertilisée est vendue pour la base des prélèvements de viande.
• La DGS (D) de votre département prend en charge à 200% les frais liés à la vaccination de votre troupeau et vous indemnise des 50% des dépenses de votre troupeau (c'est-à-dire des 50% des dépenses de votre troupeau).

2. Si vous voulez vacciner vos animaux avant la FCO.
• Je commande le vaccin (vaccin contre la TCO) et je le fais vacciner mes animaux par mon vétérinaire au vaccin moi-même.
• Le GDS me rembourse le vaccin sur facture.

OU COM FCO VACCIN ?

Chez votre vétérinaire :
- Vaccin
- Aide de vaccination et de soins

Après du GDS Corse :
- Aide de vaccination et de soins (PSE)
- Vaccin

LA VACCINATION L'INDEMNISATION

LE MONTANT PRIS EN CHARGE ?

1. L'ensemble des factures de vaccination au GDS Corse avant le 31/12/2023 accompagnées de tous les documents nécessaires doivent être envoyées au 25/09/2023 et le 25/03/2024.

2. Le GDS me rembourse 80% dans la limite de :
- **Pifond de 3 € HT / ovins vaccinés** (c'est-à-dire : acte de vaccination + fiche vétérinaire)
- Effectif basé sur le recensement des ovins de l'1 - agréables.



AOP BROCCIU
COMMISSION D'EXAMEN
ORGANOLEPTIQUE

ELEVEURS OVINS, VOUS AVEZ DROIT A UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR VACCINER VOTRE TROUPEAU CONTRE LA FCO

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

J'ai des animaux suspects

- Mon vétérinaire sanitaire est venu pour faire des prélèvements de sang

La DDetsPP de mon département prend en charge à **100% les frais liés** à la vaccination (+ visite vétérinaire et frais d'analyse) dès le **1er cas suspect** et **suite aux prélèvements** réalisés par mon vétérinaire

JE VEUX VACCINER MES ANIMAUX AVANT QUE LA FCO NE TOUCHE MON TROUPEAU

- Je commande le vaccin (vaccin inactivé bivalent BT4-8) et fais vacciner mes animaux par mon vétérinaire ou vaccine moi même

Le GDS me rembourse le vaccin sur facture

OÙ COMMANDER LE VACCIN ?

Chez votre vétérinaire sanitaire

- Vaccins
- Acte de vaccination et visite



Après du GDS Corse (uniquement pour les adhérents au PSE)

- Vaccins

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER ET QUEL EST LE MONTANT PRIS EN CHARGE ?

1

J'envoie ma *facture acquittée* au GDS Corse avant le 29 février 2024 accompagnée de mon RIB (interventions/achats réalisés **entre le 25/09/2023 et le 31/01/2024**)

2

Le GDS me rembourse **100% dans la limite de :**

- **Plafond de 3 € HT / ovin vacciné** (vaccin + acte de vaccination + visite vétérinaire)
- Effectif basé sur le recensement de l'année N-1 + agnelles

**ATTENTION : REGLES D'INDEMNISATION DES PERTES SOUMISES A
OBLIGATION VACCINALE**

Dispositif « Indemnité compensatrice de perte d'animaux liée à l'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) en Corse » Aide État/Région

Le montant d'indemnisation est fixé à 364€ maximum par animal mort.

Pour être éligible :

Sont éligibles au dispositif, les personnes actives dans la production agricole primaire au sein de la filière d'élevage ovin et :

- Dont le cheptel a connu des cas de mortalité liés à la FCO entre le 26 septembre 2023 et le 15 janvier 2023
- Dont le cheptel a été frappé d'un arrêté préfectoral de déclaration d'infection (APDI);
- Ayant vacciné contre la FCO l'intégralité de leur cheptel suite à l'APDI
 - a) Avant la demande d'aide pour les exploitations touchées jusqu'au 1er décembre ;
 - b) Dans les 7 jours suite à l'APDI pour les exploitations touchées à partir du 2 décembre
- S'engageant à remplacer les animaux morts soit par croît interne, soit en achetant un animal de renouvellement ;
- Ayant obtenu un AR de dossier complet avant le 31 janvier 2024
- Avoir formalisé le processus de renouvellement des animaux aidés avant le 13 décembre 2024.

Modalités de paiement :

Le paiement de l'aide sera effectué en deux phases et sur la base des éléments de justification suivants :

- **1er acompte de 50% soit 182€ par animal :**
 - Sur présentation du constat vétérinaire et du bon d'équarrissage correspondant.
- **Solde de 182€ maximum par animal:**
 - Sur constat de réalisation du renouvellement soit :

1. Par facture d'achat auprès d'un autre élevage ou de la Corsia avec preuve d'acquiescement,
2. Par bon de commande avec acompte de 50% versé auprès de la Corsia avec preuve d'acquiescement et engagement d'achat total sous peine de remboursement de l'aide,
3. Par vérification du remplacement par croît interne au-delà du taux de renouvellement habituel de 15% de l'effectif. Cette vérification se fera sur la base de la « liste des repères livrés » issue du registre d'élevage où devra être précisé, dans la colonne « commentaires », si l'agnelle remplace un animal mort ou constitue le renouvellement normal de 15%. La vérification du respect de ce remplacement au-delà des 15% habituels sera réalisée sur la base du document de déclaration d'effectif transmise par l'éleveur à l'EDE en janvier 2024.



L'éleveur devra garder toutes les preuves permettant de justifier qu'il a assuré le renouvellement des animaux touchés par la FCO (bons de commande, croît interne, achat) avant le 13 décembre 2024.

Dans le cas contraire, l'acompte perçu sera considéré comme indu et sera à rembourser.

La liste des pièces justificatives qui seront également à fournir pour la constitution du dossier :

- Attestation d'affiliation à la MSA permettant de vérifier le statut d'exploitant agricole
- Copie de l'arrêté préfectoral de déclaration d'infection ;
- Copie du carnet de vaccination
- Bons d'enlèvement de l'équarrissage des animaux morts
- Constat vétérinaire relatif aux animaux morts
- Document de déclaration d'effectif transmise par l'éleveur à l'EDE en janvier 2024.
- Relevé d'identité bancaire RI

Téléchargez votre dossier



Scanne moi





*Éleveurs ovins en Balagne. Mère et fils
Apporteurs de lait et transformateurs fermiers. depuis 1999
Au schéma de sélection de la race Corse*

Régine
HEITZLER
et Thierry
CERVONI



Troupeau

200 brebis de race corse
dont 155 mères
et 45 agnelles de
renouvellement



**Main
d'œuvre**

2 UTH

Surfaces

**Autonomie fourragère
56 hectares**
dont 7,5 sont semés et irrigués
le reste est en prairie naturelle

Problématique au démarrage du projet

Année du démarrage du projet : restructuration du système de renouvellement des cultures (mise en place de clôture contre sangliers et lapin et de système d'irrigation nécessaires en amont) -> besoin de préconisations pour compléter le troupeau afin d'optimiser la ration (techniquement et économiquement)
Problématique de mammites

Les améliorations après 2 ans de suivi

Postes améliorés :

- Alimentation (véritable COMPLÉMENTATION de la pâture, moins de 150g d'aliment)
- Eau (en quantité et de qualité)
- **Amélioration nette de la fertilité**
- Minéraux (animaux testés avec de bons taux)
- **Sanitaire** (vigilance accrue, coprologies, meilleur santé des mamelles, notamment grâce à changement de protocole de tarissement)



L'importance du suivi renforcé : prévenir plutôt que guérir



Les investissements réalisés

- Meilleure gestion de l'eau (qualité et quantité)
- Une VRAIE préparation à la mise bas
- Meilleure gestion des surfaces fourragères



L'approche globale

- Evaluation régulière de l'efficacité de la ration, de l'hydratation des animaux et de l'équilibre minéral
- 3 périodes clés : 1.5 mois avant la mise-bas, en lactation, 1 mois avant la mise à la lutte
- Raccourcissement du temps de tarissement (amélioration pour éleveur)



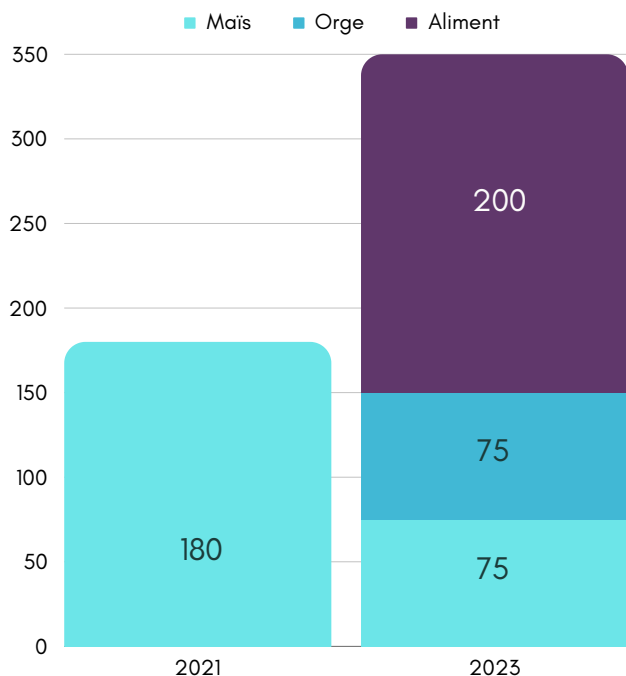
Suivi sanitaire régulier

- Bonne observation quotidienne de son troupeau
- Coproscopies
- Isolement rapide des animaux malades



Optimisation et ajustement de la ration en fonction des besoins

Evolution de la ration de préparation à la mise bas (en g brut / j / brebis)

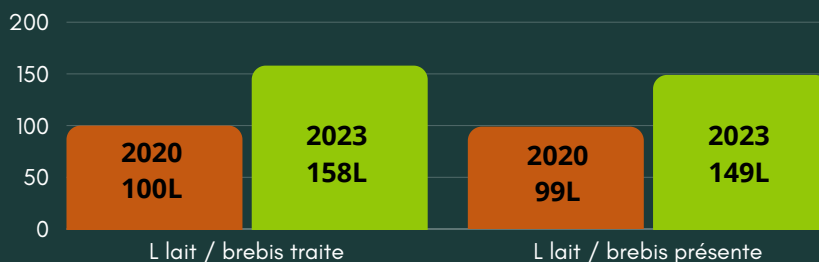


Pourquoi un tel investissement ?

La lactation, la santé des agnelles et la santé du troupeau se prépare 1 mois avant les mises-bas pour 5 raisons :

- maximiser la santé du jeune (échange pendant la gestation)
- améliorer la qualité du colostrum
- limiter les complications (toxémie de gestation)
- permettre un bon démarrage en lactation
- assurer une reprise rapide du cycle de la reproduction

Evolution de la production laitière entre 2020 et 2023



- + 50L / brebis présente en 2 ans
- Faible mortalité des agneaux
- Maintien de la prolificité
- 95% des brebis présentes sont traitées
- + 0.14 agneaux vendus / brebis présente
- 66% de fertilité sur IA

Complémentation systématisée

Quoi ?	Qui ?	Quantité ?	Pourquoi ?
Huile de foie de morue	Avant mise-bas	20 mL / brebis sur 5 j	Vitamines A, D3, E
Minéral	Toutes les brebis	5 g/j	Pour tout !
Sel	Toutes les brebis	5 g/j	Hydratation
Chlorure magnésium	Avant mise-bas	5 g/j pendant 10j	Préparation de la mamelle et délivrances
Bolus oligo-minéraux	Toutes les brebis	1 / 90j	Pour tout !

A RETENIR

QUANTITÉ ET QUALITÉ DES FOURRAGES, COMPLÉMENTATION

EAU + SEL

= ANIMAUX EN BONNE SANTÉ

SANS EAU EN QUANTITÉ ET QUALITÉ = DÉGRADATION DE LA DIGESTIBILITÉ DE LA RATION

ANIMAUX BUVANT 50% DE LEUR BESOINS

= - 30% D'INGESTION

= JUSQU'À - 20% DE PRODUCTION LAITIÈRE

Que faites vous au quotidien ?

Gestion de l'eau

Forage

Il y a 2 cours d'eau sur l'exploitation mais pas suffisants pour désaltérer les animaux (animaux qui boivent en arrivant à la bergerie) donc rajout d'abreuvoirs avec eau du forage pour combler les besoins. (eau testée dans les normes : chlore <0.30mg/L ; dureté <15 ; pH neutre ; température bonne ; pas d'aluminium, nitrates, nitrites et calcium).

Gestion des surfaces

Système mis en place afin que les brebis aient toujours de l'herbe

Irrigation
Pâturage tournant pour ne pas raser les cultures en attaquant les réserves de la plante et pour la gestion sanitaire du troupeau
Renouvellement régulier des cultures
Matériel de fenaison pour être entièrement autonomes en foin
Clôtures sanglier/lapin
Épandage du fumier après compostage
Semis direct pour regarnir
Broyeur à marteaux pour diminuer les chardons

Alimentation et préparation aux mises-bas

Alimentation lactation (g/j/brebis)

Aliment	Maïs	Orge aplati	CMV	Pâturage	Foin
Max 110	70	35	5	8h/j	~500

Coût alimentaire moyen / brebis / an =

Alimentation préparation mise-bas - 1 mois avant les premières (g/j/brebis)

Chlorure de magnésium	Huile de foie de morue	Bolus (posés 1 fois)	Aliment prépa MB	Maïs	Orge	Foin + affouragement en vert
5 g/j pendant 10j	20 mL / brebis sur 5 j	90j	250	250	250	A volonté

8,5€ / brebis 3 semaines avant les mises bas

Le mot de Régine :

"Depuis la création de l'exploitation on a toujours cherché à évoluer et investir pour améliorer les conditions de travail et être le plus indépendant possible. Il y a quatre points qui m'ont toujours paru être essentiels pour que l'exploitation fonctionne et grâce auxquels nous en sommes là aujourd'hui, que l'on continue de faire évoluer constamment :

La génétique Le pâturage tournant L'irrigation

Les clôtures à lapin, puis à sangliers

Nous avons toujours demandé des conseils là où nous pouvions en demander, dans les organismes de la filière, nous avons toujours fait au mieux pour les appliquer.

Un suivi comme celui-ci permet toujours d'améliorer son système si l'on applique vraiment les préconisations."





Exploitation modèle

- **MAE** : 15 hectares (prairie naturelle) avec semis direct et amendement en compost.
- **AAP cultures protéiques** : 6,3 hectares semés avec une culture pérenne à dominance (au moins 50%) de légumineuses pour augmenter l'autonomie alimentaire --> subventionnés à 70% sur les analyses, le travail du sol, les semences, l'engrais et le calcaire.
- Achat d'une **faucheuse auto-chargeuse** : petit modèle suffisant pour le cheptel et passant partout --> subvention à 50% ou 60% sur 13 000€ livrée sur l'exploitation.
- **Subventions** et plans toujours existants, contacter l'ODARC si intéressés.



Conformation de la mamelle

Un critère de sélection en cours d'intégration au schéma

Pourquoi est-ce un critère important ?

- Aptitude à la traite mécanique. Risque d'une mauvaise adaptation :
 - Blocage du réflexe d'éjection du lait
 - Chutes des gobelets
 - Volumes du lait d'égouttage élevés
- Associé à la santé de la mamelle. Ainsi, plus une mamelle a une forme adaptée à la traite mécanique, moins il y a de Cellules Somatiques dans le lait.
- Facilité de la tétée de l'agneau
- Rusticité : mamelle non tombante pour évoluer dans les terrains accidentés insulaires sans risquer d'être entravée ou abimée
- La sélection sur la quantité de lait à la traite dégradant la mamelle, une méthode de sélection prenant en compte la morphologie mammaire a donc dû être mise en place en race Lacaune, puis en Races Ovines Laitières des Pyrénées et maintenant en Corse.



Comment mesure-t-on la conformation de la mamelle ?

Tous les ans, les mamelles des brebis en 1ères et 2èmes lactations sont mesurées.

La grille de pointage prend en compte les postes suivant :

- L'équilibre de la Mamelle : il conditionne la validation des notes sur les autres postes. Seules les notes des mamelles équilibrées sont exploitables.

Hauteur Plancher-Jarret HPJ				1 = mamelle décrochée 9 = mamelle ramassée	La plus haute possible (Note ELEVEE)
Profondeur du Sillon S				1 = sillon absent 9 = sillon profond	La plus marquée possible (Note ELEVEE)
Angle des Trayons T				1 = trayons verticaux 9 = trayons horizontaux	Le moins horizontal possible (Note BASSE)
Surface d'Attache SA				1 = attache très fine 9 = attache très large	La plus large possible (Note ELEVEE)

Intégration dans l'Index Synthétique Ovin Lait (ISOL)

Le seul critère de la production laitière a été utilisé pour l'indexation des béliers dans le schéma de sélection jusqu'à maintenant.

En 2025, sera mis en place l'ISOL qui regroupera tous les critères mesurés et permettra de les prendre en compte dans le processus de sélection.

Ces critères seront :

- La production laitière
- Les taux protéique et butyreux
- Le comptage des cellules somatiques
- La conformation de la mamelle

En attendant que la conformation de la mamelle soit pleinement intégrée à l'indexation, les notes des différentes mesures ont été prises en compte pour déqualifier les brebis ne correspondant pas aux critères minimum.



Entre 5000 et 6000 brebis pointées par an depuis 2018
5 à 8 % des brebis déqualifiées par an

Le Contrôle Laitier Officiel ovin (CLO)

Le CLO ovin est un accompagnement qui a pour objectif l'amélioration des performances globales de votre exploitation.

Il est réalisé par les Chambres d'Agriculture, en partenariat étroit avec le schéma de sélection de la brebis corse dont il est indissociable.

LES OBJECTIFS

- Améliorer ou consolider les performances de votre élevage ;
- Bénéficier du progrès génétique en race corse ;
- Contribuer à une démarche collective.



Nos meilleurs éleveurs sélectionneurs sont à plus de 200 litres/brebis en moyenne



10 à 20 visites/campagne laitière



Sur l'exploitation ou dans les locaux de la Chambre d'Agriculture



Tarifs et conditions de vente sur demande



Tout candidat à l'installation, ou agriculteur aîné en ovin lait remplissant le cahier des charges du CLO et ayant passé 1 an en CLS

LE SERVICE CONSEIL

- 6 à 9 pesées de lait annuelles des femelles à la traite avec prise d'échantillons de lait (TB, TP) sur les animaux en 1ère lactation ;
- Gestion informatique des données d'inventaire de généalogie et de reproduction ;
- Choix de la réforme et du renouvellement ;
- Gestion et maîtrise de la reproduction : insémination artificielle (obligatoire) ;
- Conseil en alimentation ;
- Typage tremblante des mâles et des mères à béliers ;
- Appui règlementaire.



LES AVANTAGES DU SERVICE

- Un compte-rendu de conseil ;
- Résultats de chaque contrôle laitier ;
- Bilan technico-économique (sous conditions d'obtention des documents nécessaires) ;
- Bilan de fin de campagne détaillé avec analyse des difficultés rencontrées et plan d'action correspondant ;
- Classement des meilleures femelles intra-troupeau ;
- Indexation des reproducteurs ;
- Résultats officiels issus de la chaîne de contrôle laitier.

Partenaires : OS Corse, Corsia, Institut de l'élevage, CDA

Le Contrôle Laitier Simplifié ovin (CLS)

Le CLS ovin est un accompagnement technique pour mieux connaître et maîtriser votre troupeau. Cet appui technique vous permet de réaliser un classement des meilleures femelles intra-troupeau. De plus, le CLS est la phase préparatoire obligatoire à une adhésion future au CLO.

LE SERVICE CONSEIL

- 3 à 4 pesées de lait annuelles
- Gestion informatique des données d'inventaire de généalogie et de reproduction (tenue du carnet d'agnelage obligatoire)
- Choix de la réforme et du renouvellement
- Gestion et maîtrise de la reproduction : insémination artificielle sur adultes et synchronisation des chaleurs sur adultes et agnelles
- Typage tremblante des mâles
- Appui règlementaire



6 à 12 visites/campagne laitière



Tout candidat à l'installation, ou agriculteur aîné en ovin lait remplissant le cahier des charges du CLS

Sevrage des agnelles et chevrettes

Dès la naissance à volonté : accès à l'eau, à du sel (chute de pierre à sel blanche), foin

Pourquoi ? développer les papilles ruminales pour optimiser la prise alimentaire future et mieux valoriser les aliments

Avantages d'un sevrage précoce, 35 jours plutôt que 60.

Les mères ont une production laitière plus élevée sur la campagne puisque la durée de traite est plus longue (+ 25 jours). Les mères ont un meilleur état corporel, **le gain économique est important**. De plus, les jeunes sont habitués plus tôt à des aliments solides, le sevrage est moins brutal, la croissance des animaux favorisée.

Si il y a des nourrisseurs, le travail de l'éleveur est simplifié.

Pour un sevrage à 35 jours, les jeunes doivent avoir multiplié leur poids de naissance par 2.25, soit un poids vif minimum de 9 kg (8kg pour les doubles).

Les dépenses liées au sevrage précoce

Foin 0,30 € / Kg
300 g X 25 jours = 7,5 Kg

Soit : 2,25 €

Aliment 1er âge 0,67 € / Kg
300 g X 25 jours = 7,5 Kg

Soit : 5,03 €

Coût par animal : 7,28 €

Gain par animal : Brebis => (0,9 l x 1,50 €) x 25 jours = 33,75 €
Chèvre => (1 l x 1 €) x 25 jours = 25 €

Conduite des jeunes du sevrage, jusqu'à 6 mois

De 35 à 60 jours

Aliment 1er âge : progressivement de 100g à 300g
Foin de bonne qualité à volonté

Pensez au sanitaire et à la prévention : diarrhées des jeunes (coccidiose, cryptosporidiose...) et vaccination éventuelle (pasteurellose, entérotoxémies...)

De 2 à 3 mois

Aliment croissance 300g et foin de bonne qualité à volonté
N'oubliez pas de surveiller régulièrement vos animaux de renouvellement pour intervenir en amont de toute pathologie

De 3 à 6 mois

Maïs/orge 300g foin de bonne qualité à volonté
Coproscopie 4 semaines après mise à l'herbe et en fonction des résultats utilisation d'un antiparasitaire pour favoriser la croissance
Pour la mise à la lutte future, pensez à protéger votre troupeau contre les éventuelles pathologies abortives

Conditions d'élevage en bergerie : les chevrettes et agnelles n'ont pas les mêmes besoins que les adultes, ni les mêmes seuils de confort

Chaque point est important et le bâtiment doit être conçu pour le bien-être de l'éleveur mais également des animaux.

Votre conseiller habituel peut vous aider !

Les surfaces

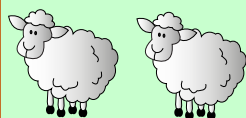
1,65 m² / femelle suitée
1 m² / 4 femelles < 2 mois

Le volume

3 m³ / chevrette < 1 mois
6 m³ / chevrette > 1 mois

Les points d'attention à avoir :

- La surface / animal
- Le volume d'air
- La largeur du bâtiment
- Les places à l'auge.
- Le nombre de points d'eau
- L'ambiance du bâtiment
- L'entretien de la litière,



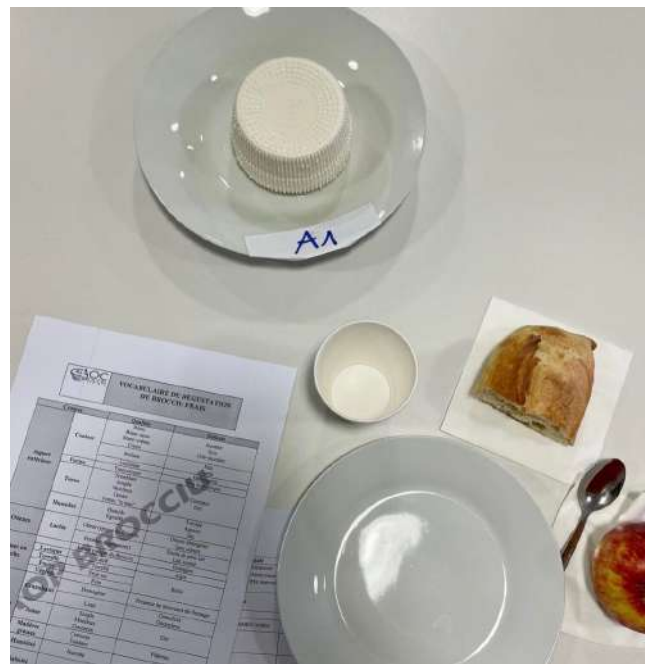
Mettre à la terre les abreuvoirs et poteaux métalliques conducteur d'électricité

Dégustation de brocciu

La commission d'examen organoleptique (CEO) est un jury officiel de dégustateurs, chargé d'évaluer la conformité des produits vis à vis du cahier des charges de l'AOP Brocciu.

Les CEO sont composées de trois collèges différents :

- Les **usagers** (consommateurs, restaurateurs...)
- Les **techniciens** (personnes justifiant d'une technicité reconnue pour travailler dans la filière fromagère) ;
- Les **porteurs de mémoire** (opérateurs habilités ou retraités reconnus par la profession).



Des dégustateurs d'expérience, habilités et formés :

Les dégustateurs issus des trois collèges, se réunissent environ une vingtaine de fois par an pour vérifier la qualité des Brocciu. Cette organisation calibrée est chapeautée par un organisme certificateur, CERTIPAQ, qui valide l'ensemble du processus.

L'ensemble des produits dégustés sont placés sous anonymat.

Le jury évalue tout d'abord **l'aspect du produit** (forme, tenue, humidité, couleur). Chaque produit est ensuite découpé en part égale pour que les dégustateurs puissent évaluer l'odeur, l'arôme, la saveur et la consistance, dans le silence et sans communiquer. Le jury doit pour chaque produit remplir une grille de descripteurs pour en définir les différents qualités & défauts.

Ils donnent également à chaque produit une note allant de **1 (produit excellent) à 7 (très mauvais produit)**.

Pour qu'un Brocciu soit jugé conforme, la moyenne des notes doit être **inférieur ou égal à 4**. Si le produit a une **moyenne supérieure à 4**, le produit est jugé non conforme. On ne transige pas avec la qualité !

A la fin de la dégustation, l'animatrice demande à l'ensemble des dégustateurs les notes attribuées pour chaque produit et transmet les résultats à chaque producteur.

Nouveauté 2024 :

Cette année, le Syndicat de l'AOP Brocciu a décidé d'effectuer les CEO dans les différentes micro-régions ! Une formation aura prochainement lieu pour devenir dégustateur de Brocciu.

Le mot du Président

L'année 2023 a été difficile pour notre filière :

- Des coûts d'alimentation toujours très élevés
- Des périodes de sécheresse à répétition de plus en plus longues avec des microrégions plus ou moins touchées
- Des problèmes sanitaires qui ont impacté autant les troupeaux que la transformation fromagère :
 - La Listeria en transformation
 - La Tuberculose en caprin
 - La fièvre catarrhale ovine (FCO)

Face à ces difficultés conjoncturelles et économiques que rencontre la filière, nous nous devons de travailler conjointement avec tous nos partenaires.

La mobilisation commune concernant la crise FCO que nous traversons, nous a permis d'être entendus par les services de l'État et la Région. Nous avons obtenu un soutien financier pour aider les éleveurs impactés.

Les perspectives pour 2024 sont encourageantes. En effet, différents dispositifs d'aides seront mis en place afin de tendre vers l'autonomie alimentaire :

- Aide protétique
- Nouveau guide des aides avec un taux d'aide majoré pour notre filière
- Possibilité de travailler en collectif pour diminuer les coûts d'investissement et de facto ramener de la rentabilité sur les exploitations

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et plein de réussite pour 2024.

Jean-Louis Paoli

La chambre d'agriculture de Corse-du-Sud et le GDS corse :

vous accueillent désormais dans leurs nouveaux locaux :

Quartier St Joseph, Immeubles Castellani, RDC Haut, 20700 Ajaccio Cedex 9

**Notre adresse postale est la suivante : Chambre d'agriculture de Corse-du-Sud/GDS Corse CS4091
20700 Ajaccio Cedex 9**

*L'ILOCC s'impegna à prò di
l'agricultura corsa è di a so filiera.
Simu dispunibili è à l'ascolta d'ognunu,
per u bè cumunu è u sviluppu d'ogni
splutazione.
Ùn esitate manc'appena, voi attori di a
filiera, chjamate o passate à vede ci !*



Interprofession Laitière Ovine et Caprine de Corse

Station Expérimentale de L'ODARC

20270 ALERIA

Mail : ilocc.secretariat@gmail.com

Tel : 06 74 64 08 07 - 09 75 87 03 25

Nous suivre sur nos réseaux

